

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-91 : Espace Germain Aubert _ 17A Rue de Tourville à Valréas (84600) _ Nettoyage du bâtiment _ acquisition autolaveuse

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que l'Espace Germain Aubert, sis 17A rue de Tourville à Valréas (84600), ainsi que la pépinière et l'hôtel d'entreprises de la Cité du Végétal, sis 14C Route de Grillon à Valréas (84600), sont propriétés de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper l'agent en charge du nettoyage de l'ensemble des espaces du bâtiment d'une autolaveuse transportable,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise COMODIS, sise 95 Rue Col du Rousset, ZA Porte du Vercors à Châteauneuf sur Isère (26300), pour l'acquisition d'une autolaveuse transportable, permettant le nettoyage de l'ensemble des espaces propriétés de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 2 165.69 euros HT, soit 2 598.83 euros TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 15 octobre 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN

